

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 11/03/2024	Le 18 mars 2024 à 20h30 au foyer polyvalent
Membres :	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.
En exercice : 19	Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAI, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS
Présents : 17	Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA
Votants : 17	Absent : -
Date d'affichage : 19/03/2024	Secrétaire de séance : Anne-Cécile DUCOSSON
Date de publication : 19/03/2024	

DÉLIBÉRATION N° 2024-10

OBJET : Vote du compte administratif 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif du **budget principal de la commune de Cabanac-et-Villagrains** de l'exercice 2023 adressé par Anne-Marie CAUSSÉ, Maire en exercice jusqu'au 02 mars 2023 et Jean Georges CLAIR, Maire en exercice depuis le 13 mars 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean-Georges CLAIR, Maire, se retire de la séance et la procuration d'Anne-Marie CAUSSÉ, absente, Maire en exercice jusqu'au 02 mars 2023, n'est pas comptabilisée dans les votes. Muriel PAILLER, doyenne de l'assemblée, assure la présidence du vote du compte administratif.

A la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant, le Conseil Municipal se prononce pour :

- **donner acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

EXÉCUTION DU BUDGET 2023			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 866 926,55 €	2 110 123,06 €
	Investissement	662 196 €	714 915,10 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2022	Fonctionnement		557 893,59 €
	Investissement		7 574,52 €
TOTAL		2 529 122,55 €	3 390 506,27 €

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2024	Fonctionnement		
	Investissement	389 559,11 €	212 766,23 €
	Total à reporter en 2024	389 559,11 €	212 766,23 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 866 926,55 €	2 668 016,65 €
	Investissement	1 051 755,11 €	935 255,85 €
	TOTAL	2 918 681,66 €	3 603 272,50 €

- **constater** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 16
CONTRE : 00
ABSTENTION : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 18 mars 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne-Cécile DUCOSSON



Compte administratif 2023 du budget principal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le compte administratif 2023 du budget principal peut se résumer de la façon suivante :

EXÉCUTION DU BUDGET 2023			
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 866 926,55 €	2 110 123,06 €
	Investissement	662 196 €	714 915,10 €
		Dépenses	Recettes
REPORTS 2022	Fonctionnement		557 893,59 €
	Investissement		7 574,52 €
TOTAL		2 529 122,55 €	3 390 506,27 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2024	Fonctionnement		
	Investissement	389 559,11 €	212 766,23 €
	Total à reporter en 2024	389 559,11 €	212 766,23 €
		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 866 926,55 €	2 668 016,65 €
	Investissement	1 051 755,11 €	935 255,85 €
	TOTAL	2 918 681,66 €	3 603 272,50 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte des opérations d'ordre et se résumant comme suit :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT - CA 2022 / CA 2023					
Libellés des chapitres	2022	%	2023	%	% évolution
Charges à caractère général	659 797,55 €	35,69	649 227,84 €	35,58	- 1,60
Charges de personnel et frais assimilés	1 073 592,68 €	58,08	1 075 473,69 €	58,94	+ 0,17
Atténuations de produits	0 €	0	0 €	0	-
Autres charges de gestion courante	88 611,21 €	4,79	76 218,37 €	4,17	- 13,98
Charges financières	22 380,92 €	1,21	19 675,81 €	1,08	- 11,51
Dotations et provisions semi-budgétaires	4 007,33 €	0,22	4 151,94 €	0,22	- 12,08
Sous-Total	1 848 389,69 €	99,99	1 824 747,65 €	99,99	- 1,28
Charges exceptionnelles	125,84 €	0,01	17,80 €	0,01	+ 0
TOTAL	1 848 515,53 €	100	1 824 765,45 €	100	- 1,28

On constate une légère baisse des charges à caractère général (- 1,60 %) malgré la hausse des tarifs d'électricité et de gaz, l'augmentation des frais de cantine liée à l'inflation et la hausse des frais de maintenance. Ces hausses ont été compensées par la baisse des coûts de location notamment du fourgon des services techniques, celle des prestations extérieures et celle des frais de gardiennage de bois du fait de l'absence de vente de bois comptabilisée en 2023.

	2022	2023	Variation en %	Variation en €
Électricité	70 870,05 €	93 697,49 €	32,21	22 827,44 €
Gaz	15 105,80 €	23 441,42 €	55,18	8 335,62 €
Carburants	13 598,35 €	9 470,33 €	-30,36	-4 128,02 €
Alimentation	160 269,80 €	165 084,84 €	3,00	4 815,04 €
Locations	45 910,39 €	32 841,22 €	-28,47	-13 069,17 €
Entretien et réparation bâtiments publics	18 327,76 €	18 897,88 €	3,11	570,12 €
Autres frais divers (séjours, sorties, prestataires)	52 900,61 €	41 486,24 €	-21,58	-11 414,37 €
Maintenance	48 039,41 €	55 334,96 €	15,19	7 295,55 €
Frais de gardiennage bois	10 264,82 €	0,00 €	-100,00	-10 264,82 €

Les charges de personnel sont stables malgré certains arrêts maladie alors que les autres charges de gestion courante sont recul.

Enfin, dans une logique de désendettement de la Commune engagée depuis 2008, les charges financières ont continué à diminuer (- 11,51 %).

Les recettes réelles de fonctionnement se résument comme suit en 2023 :

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT - CA 2022 / CA 2023					
Libellés des chapitres	2022	%	2023	%	% évolution
Atténuations de charges	11 536,83 €	0,58	1 385,34 €	0,06	- 87,99
Produits des services	243 771,37 €	12,22	260 937,30 €	12,47	+ 7,04
Impôts et taxes	1 122 458 €	56,26	1 189 465 €	56,84	+ 5,97
Dotations et participations	599 825,11 €	30,07	618 103,82 €	29,54	+ 3,05
Autres produits de gestion courante	12 497,63 €	0,63	17 283,09 €	0,83	+ 38,29
Produits financiers	3,38 €	0	5,18 €	0	+ 53,25
Produits exceptionnels	3 576,72 €	0,18	1 596 €	0,07	- 75,73
Reprise de provisions	1 300 €	0,06	4 007,33 €	0,19	+ 208,25
TOTAL	1 994 969,04 €	100	2 092 783,06 €	100	+ 4,90

On constate tout d’abord une baisse des atténuations de charges (- 87,99 %) liées à la diminution de la prise en charge des arrêts de travail par l’assurance du personnel.

Les produits des services ont de nouveau augmenté en 2023 (+ 7,04%) après une baisse importante en 2022 du fait de l’absence de recettes liées à des ventes de bois (85 540 € en 2021). On note cependant une hausse de la facturation aux familles (189 885,58 € en 2022 contre 206 495,71 € en 2023 / + 8,74 %).

Si les dotations et participations sont en légère hausse, les produits de la fiscalité sont en augmentation (+ 5,97 %) du fait de la revalorisation des bases fiscale par l’État alors même que la Commune n’a pas augmenté ses taux d’imposition.

Les dépenses d’investissement en 2023 se décomposent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2023			
Libellés des chapitres	Montants	%	Évolution 2022 / 2023
Opérations d'équipement	565 888,10 €	53,80	+ 65,36 %
Remboursement des emprunts	70 066,90 €	6,66	- 26,39 %
Restes à réaliser 2023	389 559,11 €	37,04	+ 117,31 %
Opérations d'ordre	26 241 €	2,50	+ 316,32 %
TOTAL	1 051 755,11 €	100	

Les dépenses d’investissement ont fortement augmenté avec un montant d’opérations d’équipement qui **a augmenté de plus de 65 % en 2023**. Parmi celles-ci, on peut noter :

- 1) Achat de matériel divers – opération 11**
 - meuleuse, découpeuse thermique, sécateur électrique... : 2 792,94 €
 - 3 tables de pique nique : 1 430,40 €
- 2) Bâtiments communaux – opération 12**
 - travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac et maîtrise d’œuvre : 310 735,42 €
 - réfection du système de chauffage de la salle des fêtes de Cabanac : 54 315,88 €
 - changement de menuiseries à la salle des fêtes de Cabanac (cuisine) : 10 860 €
 - changement de la chaudière au logement de la Blüe : 4 762,89 €
 - pose de détecteurs et projecteurs (Mairie et écoles) : 3 635,50 €
 - achat de mobiliers pour les salles municipales : 2 966,33 €
 - solde de l’étude de faisabilité pour la réhabilitation de la Poste : 2 928 €
 - travaux divers : 1 397,10 €
- 3) Structures scolaires – opération 13**
 - achat d’un four professionnel pour la cantine : 16 200 €
 - achat d’un lave vaisselle professionnel pour la cantine : 4 555,43 €
 - travaux d’économie d’énergie (blocs lumineux) à l’école élémentaire : 15 169 €
 - travaux d’économie d’énergie (blocs lumineux) à l’école maternelle : 11 729,30 €
 - changement du gazon synthétique à l’école maternelle : 4 920 €
 - mobilier et lits surélevés : 7 971,58 €
 - matériels pédagogiques (projet NEFLE de l’école maternelle) : 1 838,42 €
 - travaux divers : 1 379 €
- 4) Structures sportives – opération 14**
 - remplacement de la VMC au stade Goujon : 1 972,80 €
- 5) Aménagement de voirie – opération 15**
 - maîtrise d’œuvre des travaux de réfection du Pont du Vieux Bourg : 8 732,88 €
 - création d’une place de parking PMR à l’école élémentaire : 3 441,60 €

6) Cimetières – opération 16

- extension du cimetière de Villagrains et maîtrise d'œuvre : 35 425,01 €

7) Églises – opération 17

- réfection des vitraux et protections grillagées de l'église de Villagrains : 11 940 €
 - remplacement du moteur de volée à l'église de Villagrains : 2 126,40 €
 - travaux de réfection à l'église de Cabanac (coffret électrique, battant de cloche, protection grillagée contre les volatiles) : 10 314,90 €

8) PLU – opération 20

- révision, révisions allégées et modification du PLU : 18 450,51 €

9) Aire de covoiturage – opération 40

- acompte pour le cheminement piétons de l'aire de covoiturage : 2 420,25 €

10) Convention d'Aménagement de Bourg – opération 41

- frais de maîtrise d'œuvre : 11 476,56 €

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 389 559,11 €, ils traduisent l'engagement financier de certaines opérations reprises dans les résultats 2023. Ils concernent :

1) Bâtiments communaux – opération 12

- solde des travaux de réhabilitation de la gare : 99 722,92 €
 - maîtrise d'œuvre des travaux de la Poste (future mairie) : 40 338,14 €

2) Structures scolaires – opération 13

- matériels pédagogiques (projet NEFLE de l'école maternelle) : 3 801,88 €
 - matériels divers (lave linge, sèche linge...) : 1 200 €

3) Structures sportives – opération 14

- changement de menuiseries au stade Goujon : 9 396 €
 - pose d'un adoucisseur au stade Goujon : 3 671,02 €

4) Cimetières – opération 16

- solde des travaux d'extension au cimetière de Villagrains : 477,12 €
 - maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des cimetières : 4 299,55 €

5) PLU – opération 20

- révisions et modification du PLU (poursuite des études) : 26 593,49 €

6) Aire de covoiturage – opération 40

- solde du cheminement piéton : 7 260,75 €

7) Convention d'Aménagement de Bourg – opération 41

- maîtrise d'œuvre et travaux carrefour de Villagrains : 192 798,24 €

Le désendettement de la Commune s'est poursuivi jusqu'en 2020, effort ayant été engagé depuis 2008. On constate une augmentation du capital restant de la dette du fait de l'emprunt 2023 d'un montant de 390 000 €. Les derniers emprunts de la Commune remontaient à 2015 avec l'encaissement d'un prêt de 270 000 € pour l'acquisition du terrain des Mottes, à 2021 pour l'acquisition de la gare de Cabanac (86 200 €) et à 2022 pour le financement des travaux annuels :

CAPITAL RESTANT DE LA DETTE EN FIN D'ANNÉE	
2014	1 152 836 €
2015	1 306 000 €
2016	1 178 613 €
2017	1 046 034 €
2018	908 040 €
2019	764 397 €
2020	676 400 €
2021	692 724 €
2022	827 998 €
2023	1 159 419 €

Les recettes d'investissement 2023 se résument de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2023		
Libellés des chapitres	Montants	%
Subventions	199 997,73 €	21,38
Dotations et fonds divers (FVTVA, TAM...)	73 855,27 €	7,90
Excédent reporté	7 574,52 €	0,81
Emprunt	390 000 €	41,70
Restes à réaliser	212 766,23 €	22,75
Opérations d'ordre	51 062,10 €	5,46
TOTAL	935 255,85 €	100

Les restes à réaliser sont composés de subventions notifiées :

- aide de la Région pour la réhabilitation de la Gare de Cabanac : 35 000 €
- aide de la CCM pour la réhabilitation de la Gare de Cabanac : 15 000 €
- aide du Département pour la réhabilitation de la gare de Cabanac : 27 000 €

- aide de l'État (DETR) pour la réhabilitation de la gare de Cabanac	: 54 739,88 €
- aide de l'État pour le projet NEFLE de l'école maternelle	: 25 357,78 €
- aide de l'État (DETR) pour les vitraux de l'église de Villagrains	: 3 482,50 €
- aide du Département pour les vitraux de l'église de Villagrains	: 2 015 €
- aide de l'État (DETR) pour l'extension du cimetière de Cabanac	: 29 384,07 €
- aide du Département pour l'aménagement du carrefour de Villagrains (CAB)	: 20 787 €

En tenant compte des subventions versées au cours de l'année, les recettes d'investissement auront été composées pour plus de **44 % de subventions**, traduisant l'effort de la collectivité dans sa recherche de financements externes et de diminution de la part d'autofinancement afin de ne pas impacter l'excédent de fonctionnement reporté.

Enfin, il convient de noter une baisse de la part de la taxe d'aménagement en 2023 (48 363 € contre 53 839 € en 2022). Elle reste cependant plus élevée qu'en 2021 (32 871 €) et 2020 (19 212 €) mais beaucoup plus faible qu'en 2015 (84 498 €) et 2016 (70 656 €). Cette taxe est liée au rythme des constructions et projets nouveaux.

Affectation des résultats du budget principal 2023

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :
Excédent : **243 196,51 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :
Excédent : **557 893,59 €**
- Résultat de clôture :
Excédent : **801 090,10 €**

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :
Excédent : **52 719,10 €**
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :
Excédent : **7 574,52 €**
- Résultat comptable cumulé :
Excédent : **60 293,62 €**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : **389 559,11 €**

Recettes d'investissement restant à réaliser : **212 766,23 €**

Solde déficitaire des restes à réaliser : **176 792,88 €**

Besoin réel de financement : 116 499,26 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **116 499,26 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **684 590,84 €**
(ligne budgétaire R002 du budget N+1).

Transcription budgétaire 2024 de l’affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d’investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 684 590,84 €	D001 : solde d'exécution N-1	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 116 499,26 €
			R001 : solde d'exécution N-1 60 293,62 €